

*La ministre de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer
en charge des Relations internationales
sur le climat*

*La ministre du Logement et
de l'Habitat Durable*

Paris, le 18 mars 2016

Madame,

Votre expérience à la tête du réseau Vivapolis, votre bonne connaissance des entreprises et des pouvoirs publics, votre dynamisme et votre implication résolue au service du développement durable vous placent en position favorable pour assurer **l'animation, la coordination, et la valorisation en France et à l'étranger des actions relatives à la ville durable.**

C'est pourquoi nous souhaitons vous confier cette mission auprès de nous.

Le premier accord universel sur le climat vient d'être adopté, à la faveur d'une mobilisation exceptionnelle de l'ensemble des dirigeants internationaux et des représentants de la société civile.

Le développement urbain durable est un sujet majeur pour l'avenir de notre planète.

- Les villes représentent 70% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde ;
- Les organisations internationales estiment qu'en 2050, 70 % de la population vivra en ville en 2050 ;
- 5 millions de nouveaux citadins par mois s'installent dans les villes en développement et plus d'1 milliard d'individus vivent actuellement dans des bidonvilles ;
- Ils pourraient être 3 milliards en 2050.
- L'accroissement du parc immobilier mondial est estimé à plus de 180 milliards de m² d'ici 2050, soit de plus de 90% ;

Mme Michèle PAPPALARDO
Conseillère Maître à la Cour des comptes
13, rue CAMBON
75001 PARIS

- Les infrastructures à construire d'ici 2030 sont estimées à 57 000 milliards de dollars dans le monde, soit plus que la valeur des infrastructures existantes, dont la majorité en ville.

La COP 21 a permis de formaliser la généralisation des plans climat, le renforcement de la résilience des territoires et le soutien à une gouvernance partagée dans tous les pays. Par leur mobilisation, les collectivités territoriales et les entreprises ont montré en quoi elles étaient les laboratoires de la croissance verte : elles créent des emplois, suscitent de l'innovation, appellent l'adhésion de la population.

Le cadre de l'action internationale sur ce sujet évolue également et sera largement renouvelé à la fin de l'année 2016.

- Au niveau européen, les fonds structurels sont largement orientés vers les investissements urbains et un agenda urbain européen sera lancé le 30 mai 2016 (Pacte d'Amsterdam).
- Au niveau multilatéral, l'agenda post 2015, adopté par l'ONU en septembre dernier, contient désormais un objectif «développement urbain durable» (ODD 11). La conférence Habitat III qui se tiendra en septembre à Quito ainsi que la COP 21 reconnaissent l'importance de la prise en compte des phénomènes urbains.

Pour répondre à ces enjeux, la France dispose d'atouts considérables.

Les collectivités et les entreprises françaises ont une légitimité forte dans de nombreux domaines d'action pour le climat et la transition énergétique tels que la planification, la construction, les infrastructures, la gestion de services urbains de déchets, de transport, de traitement et de distribution de l'eau, d'énergie, la biodiversité.

Dans la communication présentée en Conseil des ministres le 23 décembre 2015, le Gouvernement a souhaité **créer un réseau des acteurs français de la ville durable**.

Une plus forte synergie entre les actions de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises privées et de la société civile, est en effet nécessaire :

- pour que l'aménagement et les services urbains soient **des leviers plus efficaces** d'amélioration du cadre de vie et de la croissance verte,
- Pour faire émerger une véritable image de marque française en matière de ville et d'habitat durable
- **pour faciliter l'innovation** et favoriser la compétitivité économique des acteurs français à l'export.

Votre mission consistera à animer, autour d'un programme de travail fédérateur, un réseau des acteurs publics (Etat, collectivités territoriales, établissements publics) et privés (grandes entreprises, PME, fédérations professionnelles, etc.) concernés par la ville durable sur le territoire national mais aussi par les projets à l'export.

Vous vous appuyerez sur particulièrement sur le réseau Vivapolis, pour le renforcer en faveur de la construction de la ville durable en France et à l'international.

Répondant aux priorités exprimées par les parties prenantes lors de la phase de préfiguration de « l'institut pour la ville durable », le premier programme de travail sera centré sur **deux objectifs prioritaires : l'innovation et l'action internationale.**

Sur l'innovation vous vous appuyerez sur la valorisation de l'appel à projets pour les **démonstrateurs industriels de la ville durable** que nous avons lancé conjointement, et sur la solution Ville Durable de la Nouvelle France Industrielle.

Sur l'action internationale vous placerez le réseau **au service de la présidence française de la COP21** durant un an, pour laquelle vous assisterez le gouvernement dans le pilotage des coalitions concernant la ville durable.

Les différents services de nos ministères vous apporteront les moyens utiles à votre mission en constituant une équipe qui assurera le secrétariat général du réseau.

En appui au réseau partenarial, une association Vivapolis – institut pour la ville durable est créée, afin de mutualiser les ressources des membres du réseau qui veulent participer au financement de ses actions et à la valorisation de ses travaux.

Nous vous remercions pour votre implication résolue au service de cette mission stratégique.



Ségolène ROYAL



Emmanuelle COSSE